

Conseil Municipal

Vendredi 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dixième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 février 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain.

EXCUSES : M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME WASSON Laurence, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTES EXCUSEES : MME MARFIL Nicole,

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALKI Emilie

OBJET : 2023-1-03

DOUAISIS AGGLO - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX VRD CITE BONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de travaux de VRD Cité Bonnel (rues d'Auch, du Bai, d'Eauze, et parties des rues de Condom et de Mirande). Ces travaux relèvent à la fois de la maîtrise d'ouvrage de la Commune (Éclairage Public, Télécommunications & Aménagements de Sécurité) et de la maîtrise d'ouvrage de Douaisis Agglo (Effacement des Réseaux de Basse Tension).

Il précise que l'Art 2.II de la Loi n°85-704 du 12 Juillet 1985 autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, la désignation par ceux-ci, de celui qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une convention et d'un plan de financement proposés par Douaisis Agglo, dont l'objet est de définir les modalités de délégation de maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement de l'opération.

Il a été constaté l'utilité de recourir à la délégation de maîtrise d'ouvrage en désignant la Commune de LALLAING comme maître d'ouvrage unique du projet de travaux Cité Bonnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de délégation et le plan de financement proposés par Douaisis Agglo, tous 2 annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

PRÉCISE que les dépenses ont été inscrites au Budget 2022 et au budget prévisionnel 2023.

Résultats de vote :

Pour : 22 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de WASSON Laurence, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René.

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

P/Le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée,

MME MAES Françoise